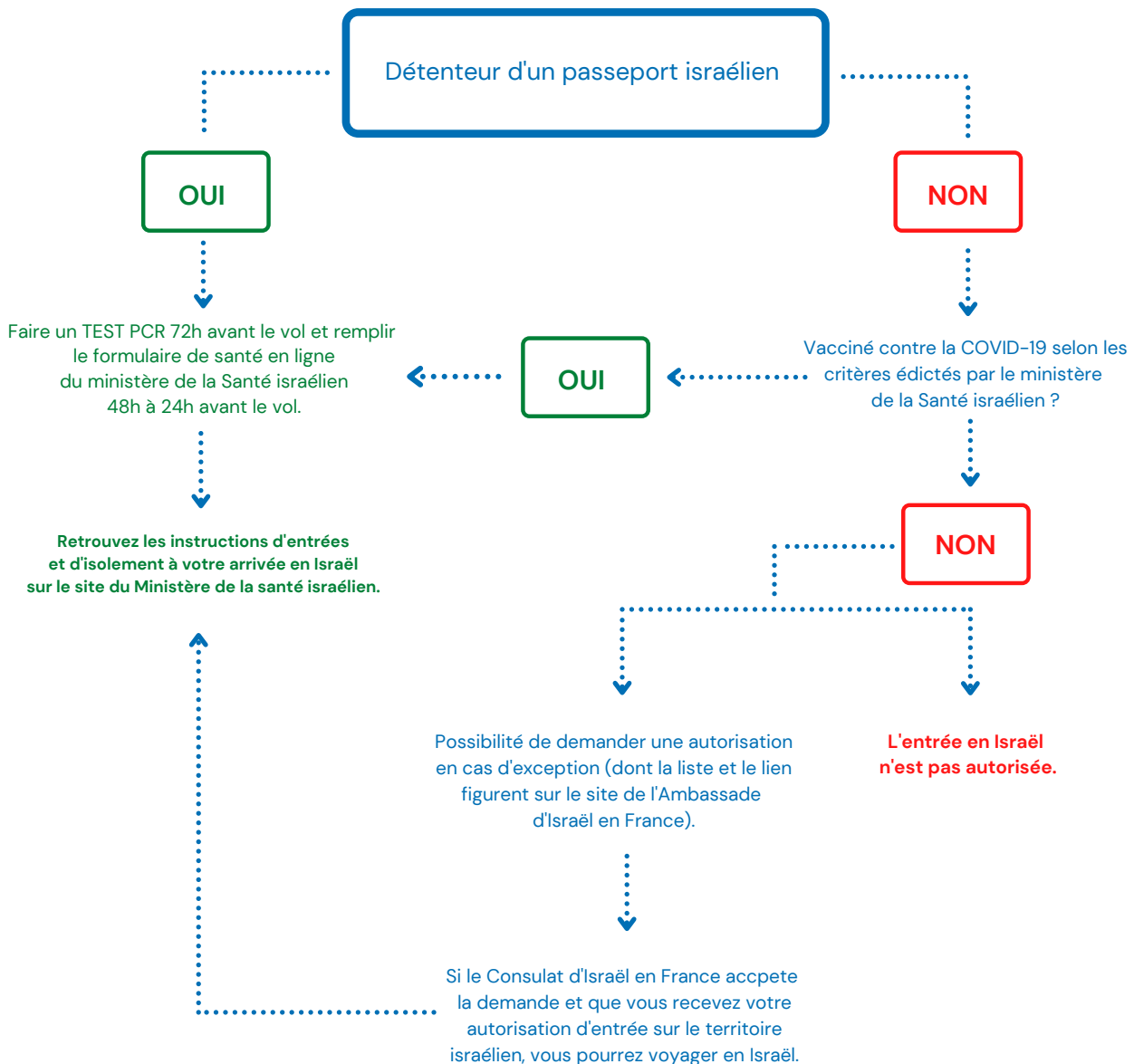




Entrer sur le territoire israélien pendant la pandémie de la COVID-19

À partir du 1er novembre 2021



Bon à savoir

 Les citoyens israéliens ayant la double nationalité sont obligés de voyager avec leur passeport israélien.



Le Tav Yarok n'est valable qu'en Israël et permet l'accès aux lieux publics.



Pour toute question relative à votre entrée sur le territoire israélien, nous vous invitons à contacter le ministère de la Santé Israélien : <https://bit.ly/3DxnR1y>